

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 avril 2020 à par conférence web.

### SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.  
Monsieur René Chalifoux, directeur général

#### 2020-04-201 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### 2020-04-202 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES MESURES D'HYGIÈNE EN TEMPS DE CRISE.

- Je, Stéphane Roy, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement concernant les mesures d'hygiène en temps de crise sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Stéphane Roy, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

#### 2020-04-203 COMPTES À PAYER.

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation du pouvoir de dépenser de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT le Règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT la politique d'achat;

CONSIDÉRANT le processus d'approbation mis en place par l'administration;

CONSIDÉRANT que ce Conseil souhaite rendre plus efficace la procédure de paiement des fournisseurs de la Ville tout en gardant le contrôle de ses dépenses;

CONSIDÉRANT que l'usage en vigueur est de procéder généralement au paiement des comptes une fois par mois après la séance ordinaire mensuelle suivant l'approbation des comptes;

CONSIDÉRANT que ce Conseil autorise déjà toute dépense de plus de 25 000 \$ par résolution;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE la direction Finances et Trésorerie soit autorisée à procéder au paiement de toute dépense bimensuellement suivant les approbations administratives requises et notamment celle du membre du Conseil en charge des finances.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

*La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 03.*

*La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 04.*

**2020-04-204 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 04.

**ADOPTÉE à l'unanimité**